



INSCRIPTIONS COLONIES ÉTÉ 2022 EN MAIRIE

INSCRIPTIONS EN MAIRIE AU SERVICE RÉGIE DU 9 AVRIL AU 14 MAI 2022

VOUS POUVEZ DÈS À PRÉSENT PRENDRE RDV POUR LE 9 AVRIL
sur le site de la ville : <https://www.savigny.org>
pastille « prise de rendez-vous et RDV régie-inscription

ATTENTION : AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE AVANT LE 9 AVRIL

**AUCUNE INSCRIPTION NE SERA ADMISE POUR LES FAMILLES
QUI NE SONT PAS À JOUR DE LEURS RÉGLEMENTS**
(Colonies, frais médicaux, restaurations scolaires, accueils de loisirs,
périscolaire, étude...)

DOCUMENTS À FOURNIR, POUR LE CALCUL DE LA PARTICIPATION, LE JOUR DE L'INSCRIPTION

(Sauf pour les familles ayant un quotient calculé pour 2022)

- Avis d'imposition ou de non-imposition 2021 sur les revenus 2020 (original + photocopie recto-verso)
- Attestation de paiement de moins d'un mois des prestations familiales (période d'août 2021 à avril 2022).
- Le cas échéant le bon d'aide aux vacances (CAF)
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois

LA FACTURE TOTALE DE LA COLONIE ÉTÉ 2022
EST À RÉGLER AU RETRAIT DU DOSSIER D'INSCRIPTION

(en chèque ou espèces).

TARIFS DE LA PARTICIPATION AU SÉJOUR ÉTÉ

Quotient Familial	Tarifs séjour 8 à 10 ans	Tarifs séjour 11 à 13 ans	Tarifs séjour 14 à 16 ans
Tranche 1	126.00 €	157.00 €	175.00 €
Tranche 2	168.00 €	210.00 €	233.00 €
Tranche 3	211.00 €	262.00 €	291.00 €
Tranche 4	253.00 €	315.00 €	349.00 €
Tranche 5	295.00 €	367.00 €	408.00 €
Tranche 6	379.00 €	472.00 €	524.00 €
Tranche 7	463.00 €	577.00 €	641.00 €
Tranche 8	547.00 €	682.00 €	757.00 €
Tranche 9	632.00 €	787.00 €	874.00 €
Tarif extérieur	847.27 €	1 050.00 €	1 165.00 €

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

- Une réduction de 5 % sera appliquée sur le prix du séjour à compter du 2^{ème} enfant inscrit, 10 % sur le prix du séjour du 3^{ème} enfant inscrit et ainsi de suite.
- Toute annulation de séjour dans le mois précédent le départ donnera lieu au versement des indemnités suivantes : entre 15 et 20 jours avant le départ : 20 % du prix du séjour, entre 2 et 14 jours avant le départ : 50 % du prix du séjour, moins de 2 jours avant le départ : 90 % du prix du séjour, non présentation le jour du départ : 100 % du prix du séjour sauf en cas de maladie dûment justifiée.
- Les règlements des colonies ou séjours antérieurs devront être à jour.
- Les impayés devront être acquittés avant l'inscription et le règlement des derniers impayés, effectué en Perception devra être justifié (cachet de la Trésorerie).